

R É S U M É

Huitième objectif du Millénaire pour le développement

L'état du partenariat mondial pour le développement

Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation
des objectifs du Millénaire pour le développement

Rapport **2014**



NATIONS UNIES

Le présent rapport a été établi par le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement créé par le Secrétaire général des Nations Unies afin d'améliorer le suivi de la réalisation du huitième objectif en resserrant la coordination interorganisations. Plus de 30 organismes des Nations Unies et d'autres organisations sont représentés au Groupe de réflexion, y compris la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement ont joué le rôle d'organismes chefs de file pour organiser les activités du Groupe de réflexion. La coordination a été assurée par Pingfan Hong, directeur, et Keiji Inoue, spécialiste des affaires économiques, au sein de la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement (DAES).

Liste des organismes et institutions représentés au Groupe de réflexion

Banque mondiale	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS)	Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER)
Centre du commerce international (ITC)	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Commission économique pour l'Afrique (CEA)	Organisation internationale du Travail (OIT)
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	Organisation météorologique mondiale (OMM)
Commission économique pour l'Europe (CEE)	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	Organisation mondiale de la Santé (OMS)
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Organisation mondiale du commerce (OMC)
Département de l'information du Secrétariat de l'ONU (DPI)	Organisation mondiale du tourisme (OMT)
Département des affaires économiques et sociales (DAES)	Programme alimentaire mondial (PAM)
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)	Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)
Fonds monétaire international (FMI)	Union internationale des télécommunications (UIT)
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	

Huitième objectif du Millénaire
pour le développement

L'état du partenariat mondial pour le développement

Rapport du Groupe de réflexion
sur le retard pris dans la réalisation
des objectifs du Millénaire
pour le développement, 2014 : résumé



Nations Unies
New York, 2014

Préface

La date butoir pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) approche rapidement; on peut faire état de progrès appréciables mais de nombreux problèmes se posent toujours. Le présent rapport traite de l'évolution de la situation ces dernières années au regard de la création d'un partenariat mondial pour le développement. L'analyse qu'on y trouve est particulièrement importante car la communauté internationale réfléchit à la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

Depuis 2007, le Groupe de réflexion a examiné les progrès et les lacunes constatés dans la réalisation des cibles de l'objectif 8 des OMD, « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ». Chacun des rapports successifs a porté sur l'écart existant entre les engagements pris et la coopération effectivement réalisée, le but étant d'aider la communauté internationale à colmater cet écart.

Plusieurs des cibles de l'objectif 8 sont près d'être réalisées. Ainsi, l'accès en franchise de droits et hors quota des exportations des pays les moins avancés aux marchés des pays développés a été accordé. Les pays admis à bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) sont parvenus au point d'achèvement du processus et ont ainsi obtenu un allègement important et irrévocable de leur dette. En même temps, les progrès accomplis sur les autres cibles sont lents, en particulier s'agissant des contributions promises pour l'aide publique au développement (APD). Il existe des exceptions importantes et je salue les États qui ont continué à accroître leur APD.

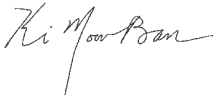
L'investissement privé a facilité l'accès aux télécommunications, tout en réduisant leur coût dans l'ensemble des pays en développement, mais beaucoup d'habitants de ces pays continuent à ne pas avoir accès à des médicaments essentiels à un prix abordable. Il demeure nécessaire de réaliser une convergence réelle des politiques publiques et des initiatives privées pour éliminer cette fracture.

Une fois de plus, le Rapport du Groupe de réflexion a réuni des informations essentielles générées par différentes parties du système international, et il présente une vue d'ensemble cohérente de la coopération pour le dévelop-

pement. Le rapport identifie ce qui fonctionne et indique ce qu'il faut encore faire pour réaliser un partenariat efficace.

Maintenant plus que jamais, les dirigeants et les citoyens du monde entier doivent prendre des mesures audacieuses pour participer à des actions collectives essentielles visant à éliminer la pauvreté, à élever les niveaux de vie et à préserver l'environnement.

J'appelle les gouvernements et les institutions internationales à continuer à renforcer le Partenariat mondial pour le développement, pour que nous puissions ouvrir la voie à un avenir plus durable.

A handwritten signature in black ink, reading "Ki Moon Ban". The signature is fluid and cursive, with the first name "Ki" and last name "Ban" being more prominent than the middle name "Moon".

BAN Ki-moon

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Cibles et indicateurs de l'objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cibles	Indicateurs*
<p>Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international</p> <p>Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>Suppose l'admission en franchise de droits et hors quota des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et l'annulation des dettes publiques bilatérales; ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>Aide publique au développement (APD)</p> <p>8.1 Montant net de l'APD totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE)</p> <p>8.2 Proportion de l'APD bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>8.3 Proportion de l'APD bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée</p> <p>8.4 APD reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut</p> <p>8.5 APD reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut</p>
<p>Cible 8.C : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	<p>Accès aux marchés</p> <p>8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits</p> <p>8.7 Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement</p> <p>8.8 Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p> <p>8.9 Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p>

Cibles	Indicateurs*
<p>Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme</p>	<p>Viabilité de la dette</p> <p>8.10 Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leur point d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)</p> <p>8.11 Allègement de la dette annoncé au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)</p> <p>8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>
<p>Cible 8.E : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement</p>
<p>Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</p>	<p>8.14 Nombre d'abonnés à un service de téléphonie fixe, pour 100 habitants</p> <p>8.15 Nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants</p> <p>8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants</p>
<p>* Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA), de l'Afrique, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.</p>	

Résumé

Le partenariat mondial pour le développement

Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est une collaboration interinstitutions lancée en 2007 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; son but est de surveiller les engagements politiques énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans des accords internationaux antérieurs, qui sont les cibles de l'objectif 8 des OMD. L'objectif 8 a été élaboré en tant qu'appel aux pays développés à accorder un appui spécifique aux pays en développement pour les aider à réaliser les objectifs 1 à 7. La portée de cet objectif a été élargie au fil des ans, avec l'introduction de nouveaux indicateurs et de nouvelles cibles par le Groupe de réflexion et avec l'introduction par le Secrétaire général de plusieurs nouvelles initiatives qui visent à amener les différents acteurs à réfléchir aux efforts qui doivent être consentis pour réaliser certains des OMD. L'actuel Groupe de réflexion a été créé afin de poursuivre les analyses nécessaires pour compléter les cibles et les indicateurs de l'objectif 8.

Comme indiqué dans plusieurs rapports antérieurs du Groupe de réflexion, des évolutions positives vont dans le sens d'un partenariat international efficace, mais, ces dernières années, les insuffisances de la coopération pour le développement montrent assez qu'il faut revitaliser un partenariat mondial pour le développement au moment où la communauté internationale s'apprête à définir le programme de développement pour l'après-2015. Par exemple, alors que l'aide publique au développement totale a nettement repris en 2013, ce qui témoigne d'une évolution certaine, on constate un large écart entre la réalisation des cibles de l'OMD 8 et les politiques effectivement menées.

Ainsi que prévu, l'objectif 8 incorpore un ensemble d'objectifs politiques concernant le développement en général, mais qui ne contribuent pas directement à la réalisation des autres OMD. Au fil des ans, ce manque de cohérence a compromis la réalisation des cibles de l'objectif 8 et, sans doute, d'une meilleure réalisation des autres OMD par les pays en développement en général. Cependant, en 2002, le Consensus de Monterrey sur le finan-

gement du développement a intégré une stratégie mondiale de coopération qui porte sur un large ensemble de politiques intérieures et internationales de développement durable.

Les efforts déployés pour réaliser les OMD continueront sans relâche jusqu'à la date butoir de 2015. Dans l'intervalle, l'ONU s'est engagée à mettre au point un ensemble d'objectifs de développement durable. Le suivi de l'objectif 8 a permis de dégager plusieurs enseignements qui ont des incidences pour le suivi ultérieur du partenariat mondial pour le développement dans l'esprit des objectifs de développement durable. Premièrement, il est indispensable de renforcer nettement les liens entre l'objectif 8 et les autres objectifs; deuxièmement, le suivi mondial d'un grand nombre d'initiatives du Partenariat afin de réaliser les objectifs est une tâche difficile mais essentielle; troisièmement, comme les cibles et les indicateurs ne resteront pas pertinents au cours de longues périodes, l'objectif qui prendra la relève de l'objectif 8 devra être périodiquement examiné quant à son intérêt et sa validité; et, quatrièmement, les efforts déployés pour réaliser les OMD ne doivent pas se confondre avec l'engagement international plus vaste, pris de longue date, d'encourager le développement durable.

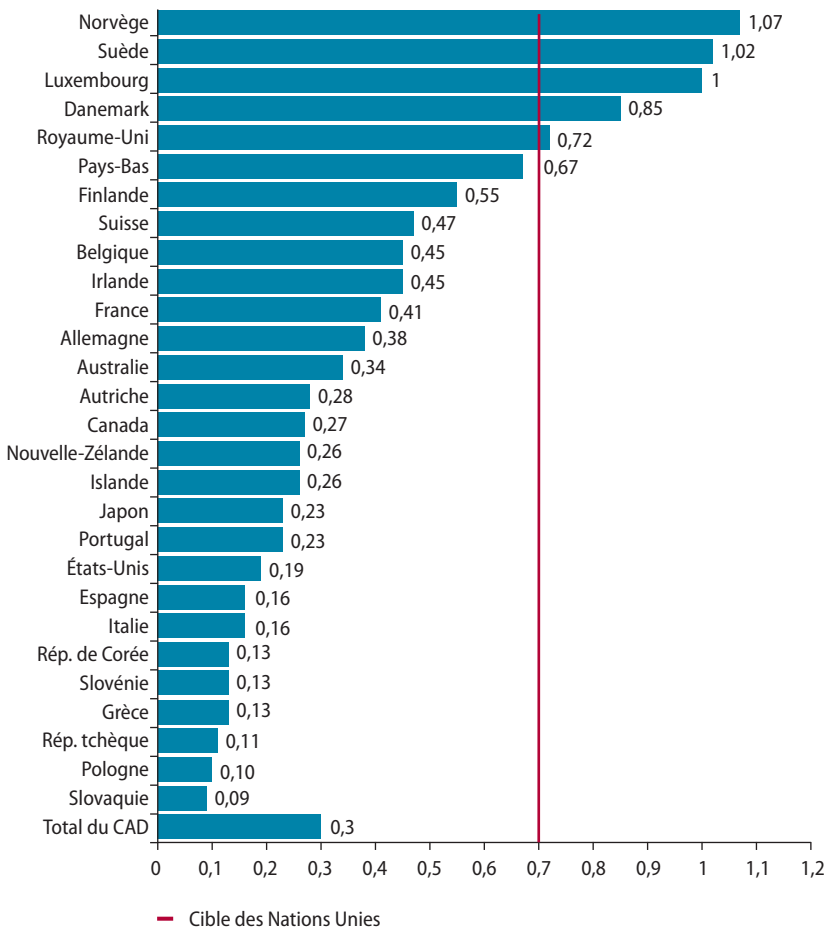
Les débats sur la préparation du programme de développement pour l'après-2015 portent sur la recherche d'un consensus sur un cadre de financement global et complet susceptible de soutenir ces efforts de développement. Pour élaborer un ensemble cohérent de politiques fondamentales pour le développement mondial, alors que l'engagement politique de la communauté internationale entre dans une période nouvelle, il est impératif de renouveler l'engagement politique souscrit en faveur de la coopération pour le développement.

Aide publique au développement

L'évolution positive constatée en 2013 a aidé à apaiser les craintes au sujet des réductions récentes de l'APD qui, après deux années consécutives de baisse, a atteint le chiffre record de 135 milliards de dollars¹. Ce rebond s'explique en grande partie par l'augmentation de l'aide multilatérale et humanitaire (7 % et 25 %, respectivement). Les contributions nettes de l'APD de 17 des 28 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ont augmenté en 2013. L'augmentation globale de l'APD a un peu réduit l'écart entre l'objectif fixé par les Nations Unies, consistant à consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) des pays donateurs à l'APD, et les apports

¹ Tous les montants sont exprimés, sauf mention contraire, en dollars des États-Unis.

APD accordée par les membres du CAD en 2013* (pourcentage du RNB)



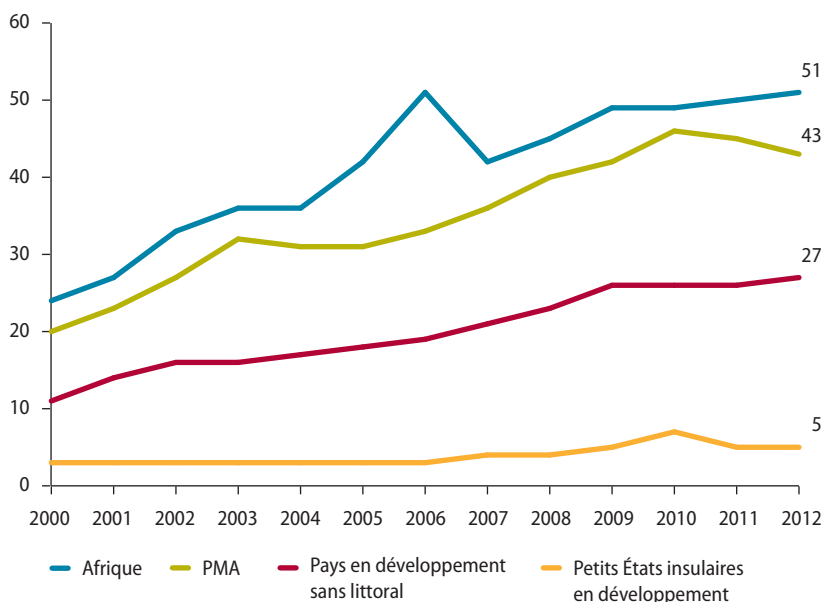
* Les données relatives à 2013 sont préliminaires.

Source : CAD/OCDE.

réels, qui ne représentent que 0,4 % du RNB des donateurs du CAD (cinq pays donateurs ont toutefois atteint l'objectif fixé : le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède).

En dehors de l'augmentation du volume de l'APD, on a constaté aussi une amélioration des conditions de l'aide, notamment du degré d'autonomie des pays bénéficiaires dans le choix des entités de leur pays qui appliqueront les programmes d'aide. Dans les pays les moins avancés (PMA), cette forme

APD totale reçue, par groupe de pays prioritaires, 2000-2012 (milliards de dollars de 2012)



Source : CAD/OCDE.

« non liée » de l'aide a représenté 83 % de l'aide bilatérale totale versée par les pays du CAD en 2012, soit une amélioration de 2 % par rapport à 2011.

Cependant, tous les faits nouveaux ne sont pas positifs. L'aide demeure fortement concentrée, puisque les 20 premiers bénéficiaires de l'APD ont reçu 53 % du total en 2012. Malgré une augmentation de 12,3 % de l'aide accordée aux PMA en 2013 par rapport à l'année précédente, les données préliminaires montrent une diminution appréciable de l'aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne qui, à 26,2 milliards de dollars, est en baisse réelle de 4 % pendant la même période. En outre, les portefeuilles d'aide aux pays en développement sans littoral n'ont pas augmenté depuis 2010, tandis que l'aide accordée aux petits États insulaires en développement a diminué pour la deuxième année consécutive en 2012.

En outre, alors qu'un nombre grandissant d'autres sources publiques et privées accordent des financements concessionnels, ces apports ont également diminué en 2012. Surtout, les prévisions de dépenses des principaux donateurs n'indiquent pas une croissance appréciable des apports d'APD à moyen terme.

La communauté mondiale reconnaît le besoin de remédier à ces lacunes, et plusieurs engagements internationaux ont été pris pour améliorer la coopération dans le cadre du partenariat mondial pour le développement. Lors de la réunion consacrée expressément aux OMD, l'Assemblée générale a appelé à une application urgente de l'objectif consistant à consacrer l'équivalent de 0,7 % du revenu national brut des donateurs à l'APD d'ici à 2015. En outre, les pays membres du Groupe des Huit (G8), réunis au sommet de Lough Erne (Irlande du Nord) en juin 2013, ont réaffirmé leur attachement à une sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale durable, en s'engageant à verser les sommes promises à L'Aquila (Italie) en 2009. En décembre 2013, une coalition mondiale des pays développés et en développement a promis de verser la somme record de 52 milliards de dollars qui seront consacrés au financement, au cours des trois prochaines années, de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, qui est le fonds qui verse l'aide aux pays les plus pauvres. Le CAD a également décidé de proposer une modernisation de la notion d'APD, pour que celle-ci reste pertinente dans la conjoncture en pleine évolution du développement mondial.

De longue date, l'efficacité de l'aide est une importante question pour les prestataires de la coopération pour le développement. Ces dernières années, le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement a adopté un programme de travail plus large, en s'attachant à incorporer les ressources intérieures et celles fournies par le secteur privé dans l'effort de mobilisation visant à améliorer l'impact de la coopération pour le développement. Lors d'une réunion de haut niveau tenue en septembre 2013, le Partenariat mondial a également souligné l'importance des pays à revenu intermédiaire et de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans l'action mondiale de développement. Le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement s'est engagé à travailler avec le Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies, qui cherche à promouvoir une plus grande cohérence entre les activités de développement des différents partenaires. Pris ensemble, ces deux partenariats, qui réunissent de nombreux acteurs, cherchent à renforcer l'appropriation nationale des programmes de coopération pour le développement par les pays bénéficiaires et à améliorer les mécanismes de responsabilisation mutuelle souscrits par les pays bénéficiaires et par les gouvernements donateurs.

Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement recommande aux gouvernements donateurs de poursuivre leurs efforts visant à atteindre les objectifs sur lesquels ils se sont engagés, et donc à consacrer effectivement 0,7 % de leur RNB à l'APD. En outre, les gouvernements donateurs doivent accroître la part de

l'APD qui va à des groupes de pays prioritaires, notamment à l'Afrique, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, comme le prévoyait initialement l'objectif 8. D'autres fournisseurs d'aide sont encouragés à continuer à apporter et à augmenter leur aide. Tous les acteurs du développement sont invités à pratiquer un financement coordonné, transparent, s'appuyant sur des responsabilités mutuelles, et à travailler avec le Forum pour la coopération en matière de développement à la recherche de modalités plus efficaces de coopération pour le développement, dans l'optique du lancement du programme de développement pour l'après-2015.

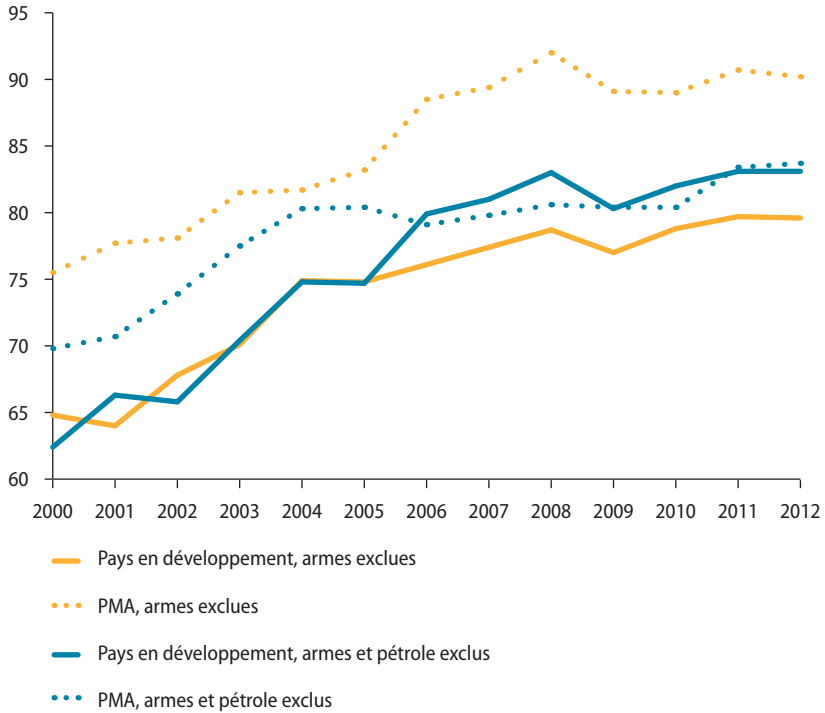
Accès aux marchés

L'une des préoccupations majeures de l'objectif 8 a été d'aider les pays en développement à atteindre les OMD grâce à leur croissance économique, notamment la croissance des exportations, et grâce au soutien à un régime commercial ouvert, non discriminatoire, prévisible et fondé sur des règles. Plusieurs questions contribuent actuellement à changer la nature de la politique commerciale internationale : le commerce des services, de plus en plus important dans les échanges mondiaux; l'expansion rapide des chaînes de valeur mondiales, qui ouvre des possibilités d'exporter à plusieurs pays en développement, tout en imposant une pression accrue sur d'autres pays pour les inciter à appliquer des stratégies d'intégration de leurs exportations dans les chaînes de valeur existantes; et la nécessité pour les pays de diversifier leur commerce afin d'atténuer l'impact des chocs extérieurs, en particulier dans le cas des pays à faible revenu, ainsi que des nouveaux objectifs fixés pour la libéralisation du commerce international après 2015.

Les pays développés ont considérablement abaissé leurs tarifs douaniers et la proportion des importations des pays développés en provenance des pays en développement admise en franchise de droits a continué à augmenter avec le temps. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour remédier aux effets négatifs des mesures non tarifaires sur la capacité des pays en développement de participer effectivement à l'économie mondiale.

Les exportations agricoles des PMA ont bénéficié de préférences additionnelles et les subventions agricoles dans les pays de l'OCDE, qui n'ont pas changé en 2013, sont restées à un niveau plus faible que durant les années précédentes. Cependant, alors que les membres du Groupe des Vingt (G20) ont réaffirmé leur volonté de s'abstenir de prendre des mesures protectionnistes en 2013, le nombre de nouvelles restrictions commerciales a augmenté cette même année, ce qui fait douter de la volonté professée par les pays du

Proportion des importations des pays développés en provenance des pays en développement admises en franchise de droits, 2000-2012 (pourcentage)



Source : Base de données du Centre du commerce international (ITC), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

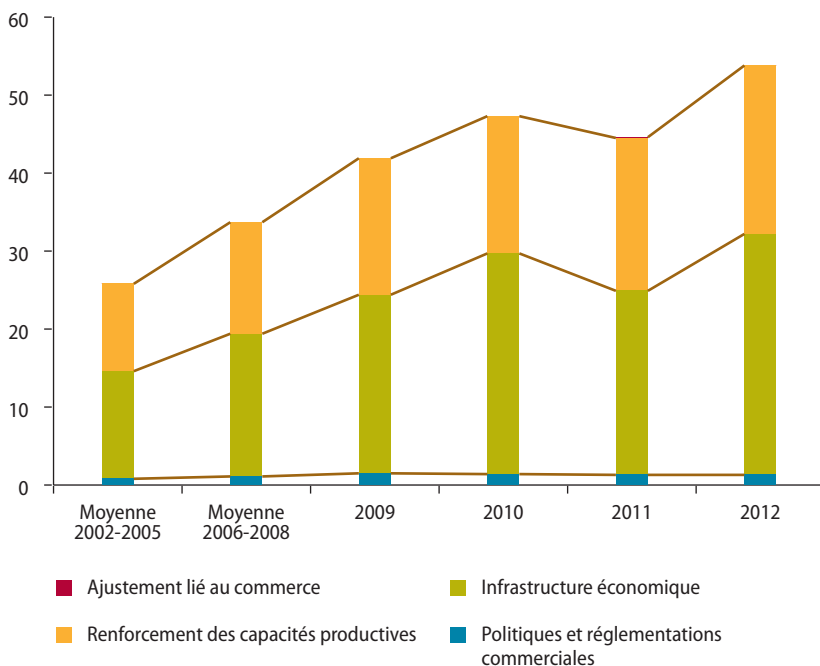
G20 de respecter un système commercial ouvert et libéral. La persistance de crêtes tarifaires, qui continuent à restreindre les possibilités d'accès aux marchés, est une autre cause de préoccupation. Plus de 9 % des lignes tarifaires continuent à présenter des crêtes tarifaires dans les pays membres de l'OCDE à revenu élevé et les répercussions les plus fortes sont ressenties dans le commerce des produits agricoles. En dehors des crêtes tarifaires, l'escalade tarifaire, qui a une incidence durant les étapes ultérieures de la production des biens, a augmenté en 2013.

Les pays et institutions donateurs ont continué à soutenir les efforts que font les pays en développement pour se doter d'une capacité commerciale par le biais d'initiatives telles que l'Aide pour le commerce, qui a augmenté en 2012 sous l'impulsion de l'aide à l'infrastructure économique. Les pays

à revenu intermédiaire, en particulier, ont profité de cette augmentation, tandis que les PMA ont vu une diminution de leur part dans les flux d'aide au commerce. Il importe aussi de noter que les conditions de l'Aide pour le commerce se durcissent du fait que les prêts à des conditions libérales deviennent une source de financement plus importante que les subventions.

Les efforts multilatéraux déployés pour améliorer les normes commerciales mondiales ont aussi donné des résultats. Après plus de 10 ans de négociations sur les perspectives commerciales des pays en développement, cette question a nettement avancé à la fin de 2013 avec l'adoption du train de mesures de Bali. Celui-ci comprend des dispositions sur la facilitation des échanges, l'agriculture, l'ensemble des décisions en faveur des PMA et un système de suivi des dispositions d'application du traitement spécial et différencié. L'élément sur la facilitation du commerce inclut les engagements de réduire les coûts de transaction, améliorer la transparence et harmoniser les formalités douanières, bien que des préoccupations subsistent au sujet du caractère volontaire des engagements pris et des coûts prévisibles de leur ap-

Engagements pris au titre de l'aide pour le commerce par catégorie, 2002-2012 (milliards de dollars de 2012)



Source : CAD/OCDE, système de notification des crédits.

plication. La deuxième partie de l'accord contient des décisions répondant à certaines préoccupations des pays en développement au sujet des réserves publiques de vivres, de la réforme agraire et des programmes relatifs aux moyens de subsistance en milieu rural, ainsi qu'à l'administration des contingents tarifaires. La troisième partie de ce train de mesures porte sur des questions précises de dérogation aux exportations de services des PMA, sur l'accès en franchise de droits et hors quota, les règles d'origine et l'assistance au secteur du coton. Enfin, la création d'un mécanisme de suivi des dispositions du traitement spécial et différencié a été décidée, les dispositions relatives à ce traitement étant renforcées dans les négociations commerciales. Les décisions prises à Bali, bien que prometteuses, ne couvrent qu'un sous-ensemble des questions du Cycle de Doha, et un programme de travail bien défini pour l'achèvement du Cycle n'a pas encore été mis au point. C'est pourquoi l'impact du train de mesures de Bali sur l'intégration de l'économie mondiale demeure incertain.

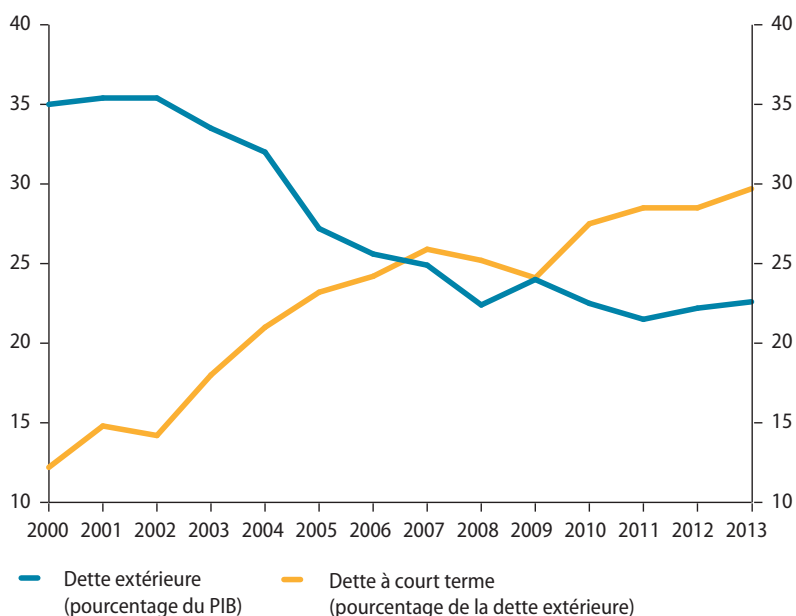
À mesure que se rapproche la date butoir de 2015 pour la réalisation des OMD, un dernier effort est nécessaire pour améliorer l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés. Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement encourage les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à donner la priorité à la réalisation des objectifs ambitieux consignés dans le train de mesures de Bali, dans le but de mener à son terme le Cycle de négociations de Doha pour le développement. En outre, il faut continuer à s'efforcer non seulement d'éliminer les mesures protectionnistes, qui limitent l'accès à l'économie mondiale, mais aussi toutes les subventions agricoles et l'aide intérieure qui faussent les échanges. Enfin, les pays développés sont encouragés à augmenter leur aide au renforcement des capacités dans les pays en développement, par le biais d'initiatives telles que l'Aide au commerce.

Viabilité de la dette

Les indicateurs relatifs à la dette qui accompagnent l'objectif 8 ont constitué un cadre d'analyse de l'évolution de l'endettement des pays en développement en général, mais ils ont privilégié la situation des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Alors que l'objectif 8 n'était pas assorti d'indicateurs du règlement de l'endettement des autres pays pauvres, la situation de ces pays est abordée implicitement, puisque cet objectif préconise des politiques visant à ramener l'endettement des pays en développement à un niveau tolérable.

L'allègement de la dette, dans le cadre des initiatives PPTÉ et d'allègement de la dette multilatérale (IADM), a permis de réduire notablement

Dettes extérieures des pays en développement (pourcentage du PIB), dont part de la dette à court terme (pourcentage de la dette extérieure), 2000-2013



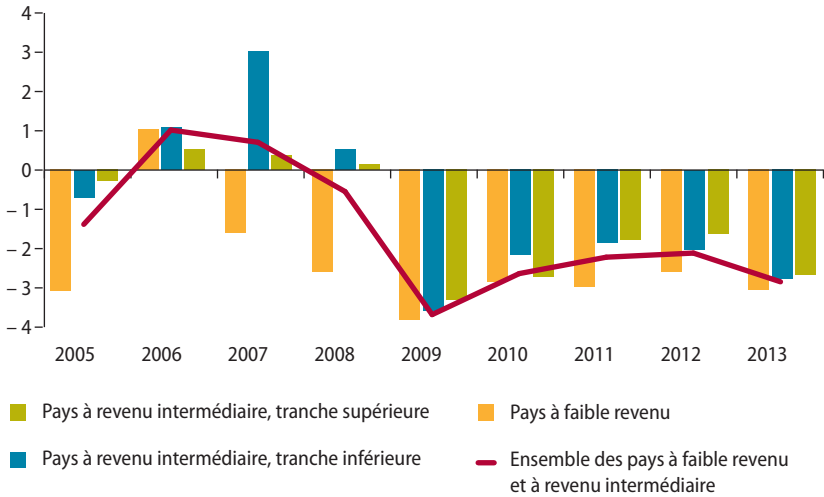
Source : Base de données du FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2014.

l'endettement des pays ainsi aidés et facilité l'augmentation des dépenses visant à lutter contre la pauvreté. L'Initiative PPTE arrive pratiquement à son terme, puisque 35 des 39 pays admis à en bénéficier sont parvenus, à la fin de juin 2014, à leur point d'achèvement. Cependant, plusieurs des PPTE se rapprochent de nouveau d'un endettement modéré ou grave.

Dans l'intervalle, l'ensemble de la dette extérieure des pays en développement ne dépasse pas 22,6 % de leur produit intérieur brut en 2013, soit une baisse de plus de 10 points de pourcentage sur 10 ans. Cependant, l'endettement à court terme a continué à augmenter, tout comme le ratio du service de la dette sur les exportations, ce qui témoigne d'un risque grandissant de vulnérabilité à court terme. Il faut donc continuer à y prêter attention et observer les facteurs de vulnérabilité à la dette des autres pays, en particulier les petits États (tels que définis par le Secrétariat du Commonwealth).

Comme de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont désormais accès aux marchés internationaux de capitaux, la situation de la dette souveraine des pays en développement a considérablement changé. Dans le cas de certains pays, ce changement de la structure de leur dette

Soldes budgétaires des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, 2005-2013 (pourcentage du PIB)

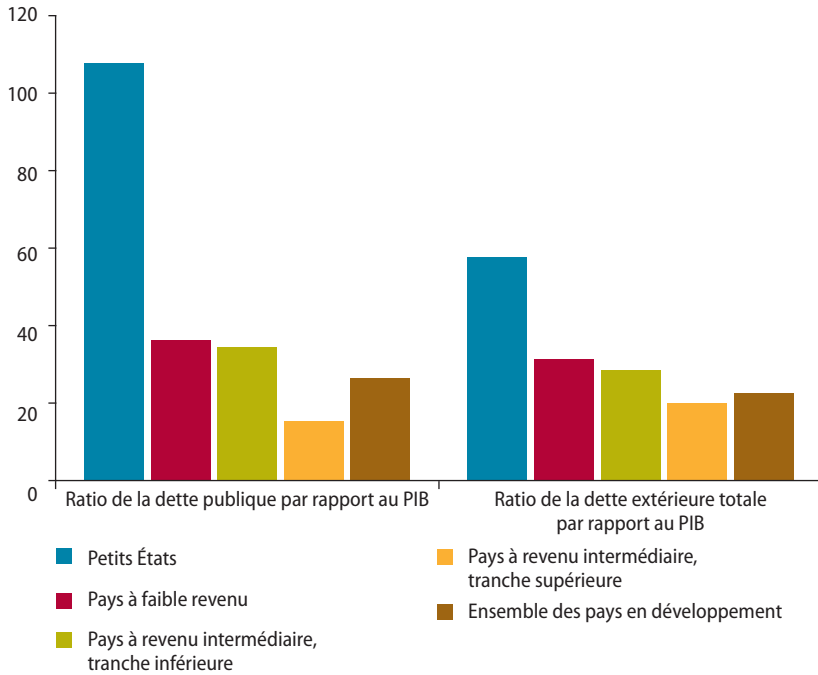


Source : Base de données du FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2014.

accroît leur vulnérabilité face aux effets d'une dépréciation de la monnaie nationale et donc d'une augmentation du service de la dette. En même temps, la crainte de voir adoptées des politiques inefficaces de gestion de la dette et l'austérité budgétaire qui pourrait en résulter peuvent également avoir des conséquences néfastes sur l'emploi, les recettes fiscales et les dépenses sociales. En général, le déficit budgétaire des pays en développement s'est alourdi ces dernières années.

Les petits États posent des problèmes considérables en matière de viabilité de la dette, qui exige des efforts spécifiques à chaque pays. En 2013, le ratio moyen de la dette publique par rapport au PIB des petits États atteignait 107,7 %, contre un ratio moyen de 26,4 % du PIB pour l'ensemble des pays en développement. Mais, parmi les facteurs de vulnérabilité propres aux petits États, figurent une plus grande fréquence (et gravité) des catastrophes naturelles ainsi qu'une capacité limitée pour y répondre et s'en remettre, la susceptibilité à une détérioration brutale des termes de l'échange et aux effets du changement climatique. Ces facteurs de vulnérabilité n'ont pas encore été correctement pris en compte par les mécanismes internationaux et on appelle donc à l'adoption de stratégies complètes d'allègement de la dette devant être complétées par une appropriation nationale de la gouvernance et de la gestion

Ratios de la dette par rapport au PIB des petits États et d'autres pays en développement, 2013 (pourcentage)



Note : Les données relatives aux petits États ne sont pas prises en compte pour le calcul des moyennes des autres groupements de pays. Les données relatives à la dette extérieure totale comprennent la dette privée à long terme non garantie.

Source : DAES/ONU, d'après la base de données du FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2014.

de la dette, au développement du secteur privé et à la recherche de la stabilité macroéconomique.

Au fil du temps, des cadres d'analyse de la viabilité de la dette ont été introduits, comme le cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI, et l'Analyse du degré d'endettement tolérable du FMI pour les pays ayant accès aux marchés internationaux. Le cadre de soutenabilité de la dette, introduit en 2005, aide à guider les pays à faible revenu et leurs donateurs à mobiliser des fonds pour pourvoir aux besoins de développement, tout en réduisant les risques de surendettement. Progressivement, ce cadre a été élargi pour tenir compte d'un plus grand nombre d'aspects de la vulnérabilité à l'endettement. Le cadre d'analyse évalue le degré d'endettement tolérable des pays ayant accès

aux marchés internationaux, en estimant, au fil du temps, les ratios de la dette publique selon divers scénarios. En outre, l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales de la Banque mondiale détermine les points forts des politiques suivies par les pays, ce qui aide à définir à titre indicatif les niveaux d'endettement considérés comme tolérables.

Pour améliorer la restructuration de la dette, il faut tenir compte de l'évolution de l'indice d'ensemble de la dette des pays en développement. Actuellement, on débat, dans diverses enceintes, des méthodes permettant d'améliorer la restructuration de la dette souveraine. À l'avenir, la tâche de la communauté internationale est d'aider les pays en développement à gérer au mieux leur endettement actuel et à éviter des niveaux d'endettement non soutenables. Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement encourage les institutions financières internationales à continuer à examiner leurs cadres de soutenabilité de la dette en fonction de l'évolution générale de l'endettement. Une démarche plus utile, mais plus difficile, pour évaluer la viabilité de la dette est nécessaire, comme un modèle de gestion équilibrée des actifs et des passifs, faisant apparaître le lien entre dette intérieure et dette extérieure et l'intérêt relatif de diverses stratégies de gestion de la dette, tout en tenant compte pleinement des passifs éventuels et de la dette privée. Les institutions financières internationales devraient aussi améliorer la comptabilisation de la dette, ses échéances et sa couverture et trouver un moyen de concilier les systèmes de comptabilisation des créanciers et des débiteurs pour mieux surveiller la soutenabilité de la dette et mieux répondre aux signes précurseurs.

La communauté internationale est aussi encouragée à organiser en temps opportun un allègement équitable de la dette des pays dont l'endettement est devenu critique et à examiner les options pour améliorer l'architecture internationale de la restructuration de la dette souveraine. Les gouvernements, eux, doivent trouver un équilibre entre dépenses sociales et dépenses de développement, tout en appliquant des politiques d'ajustement pour réduire leur endettement. Enfin, l'endettement croissant de certains pays devrait amener à augmenter les subventions aux pays les plus pauvres.

Accès aux médicaments essentiels

Ces dernières années, une intensification de l'action menée à l'échelle mondiale a permis de mieux lutter contre les maladies graves et les maladies non transmissibles. Cependant, malgré certains efforts louables pour améliorer l'accès aux médicaments essentiels, et notamment aux thérapies contre le VIH, l'accès des pays en développement aux médicaments demeure insuffi-

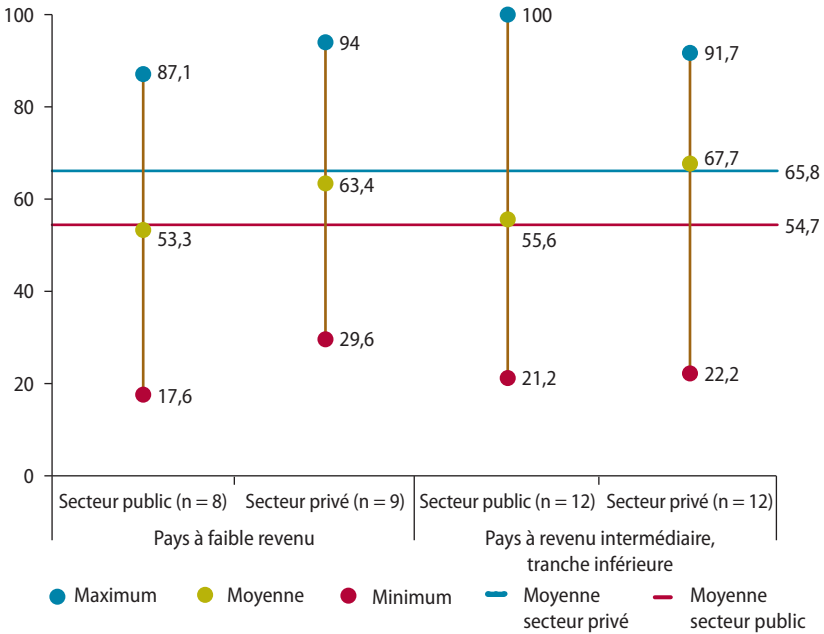
sant. Pour l'améliorer, les traitements doivent non seulement être suffisamment disponibles, à un prix approprié, mais aussi être abordables pour les patients. Entre 2007 et 2013, l'offre de médicaments génériques tant dans le secteur public que privé est demeurée insuffisante (55 % et 66 %, respectivement, en moyenne).

Les prix des médicaments génériques demeurent aussi relativement élevés pour les patients habitant les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, puisqu'ils sont en moyenne trois fois plus élevés que les prix de référence internationaux. En outre, se pose le problème de la qualité des médicaments, en particulier en raison de l'existence de contrefaçons ou de médicaments mal étiquetés; c'est là un domaine ayant grand besoin de solutions législatives et politiques.

L'accès aux médicaments essentiels est déterminé par plusieurs facteurs, y compris l'existence de brevets et de flexibilité commerciale. Les brevets peuvent restreindre l'accès à certains traitements, mais diverses flexibilités figurent dans l'Accord ADPIC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) de l'OMC. Cet accord permet aux pays en développement de gérer comme ils l'entendent leur système de défense de la propriété intellectuelle, en décidant quels organismes, dans leur pays, verront leurs brevets protégés, stratégie qui permet sans doute d'élargir l'accès aux traitements. En outre, les compagnies pharmaceutiques peuvent promouvoir la commercialisation de médicaments génériques dans les pays en développement en concluant des accords de licence volontaires. Les PMA ne sont pas contraints de se conformer à l'Accord sur les ADPIC avant 2016 s'agissant des produits pharmaceutiques; ils bénéficient aussi d'une prorogation générale de l'application de l'Accord sur les ADPIC jusqu'au 1^{er} juillet 2021, sauf en ce qui concerne la non-discrimination. Cela permet aux PMA de se doter d'une base technologique viable et de surmonter ainsi diverses contraintes de capacités, dont le transfert de technologie.

Dans les pays en développement, de nombreux multipartenariats cherchent également à améliorer l'accès aux médicaments. Dans le secteur de la santé, le Partenariat international pour la santé s'efforce d'intégrer, dans la pratique, des principes internationaux relatifs à une aide et à une coopération efficaces pour le développement. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) est devenu l'une des principales sources de fonds multilatéraux pour la santé dans le monde et sa contribution à la réalisation des OMD relatifs à la santé a été décisive. En outre, à partir de septembre 2013, le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR) a aidé à distribuer des traitements antirétroviraux à 6,7 millions de patients dans le monde. Au début de 2014, le PEPFAR

Disponibilité de certains médicaments génériques dans les établissements de soins publics et privés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, moyenne en 2007-2013 (pourcentage)



Note : n = nombre de pays. Les paniers de médicaments diffèrent selon les pays.

Source : Organisation mondiale de la Santé/Health Action International (OMS/HAI), d'après la base de données provenant d'enquêtes sur les prix des médicaments et leur disponibilité, menées entre 2007 et 2013 selon la méthode standard de l'OMS/HAI; à consulter à l'adresse suivante : www.haiweb.org/medicinesprices.

a commencé à coopérer avec la Millennium Challenge Corporation, pour promouvoir une meilleure appropriation, par les pays hôtes, du Programme mondial des États-Unis pour la lutte contre le sida. Outre la priorité accordée à l'accès au traitement du VIH, on s'intéresse davantage à l'échec rencontré dans la lutte contre les maladies non transmissibles. À cette fin, l'Assemblée mondiale de la Santé a entériné le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020. Néanmoins, malgré ces importantes initiatives, la communauté internationale, les compagnies pharmaceutiques et les gouvernements doivent faire davantage pour faciliter et élargir l'accès aux médicaments.

Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement recommande aux pays en dévelop-

pement de se doter de politiques multidimensionnelles leur permettant de tirer parti des flexibilités offertes par l'Accord sur les ADPIC afin d'élargir l'accès aux médicaments essentiels. Les pays en développement sont également encouragés à appliquer une législation visant à réprimer la vente de contrefaçons, pour améliorer la qualité des médicaments et accélérer la mise au point de programmes de lutte contre les maladies non transmissibles. Si l'action menée pour augmenter l'accès aux traitements antirétroviraux doit assurément continuer dans les pays à faible revenu, il faut également s'intéresser aux pays à revenu intermédiaire qui ont des taux de prévalence du VIH élevés.

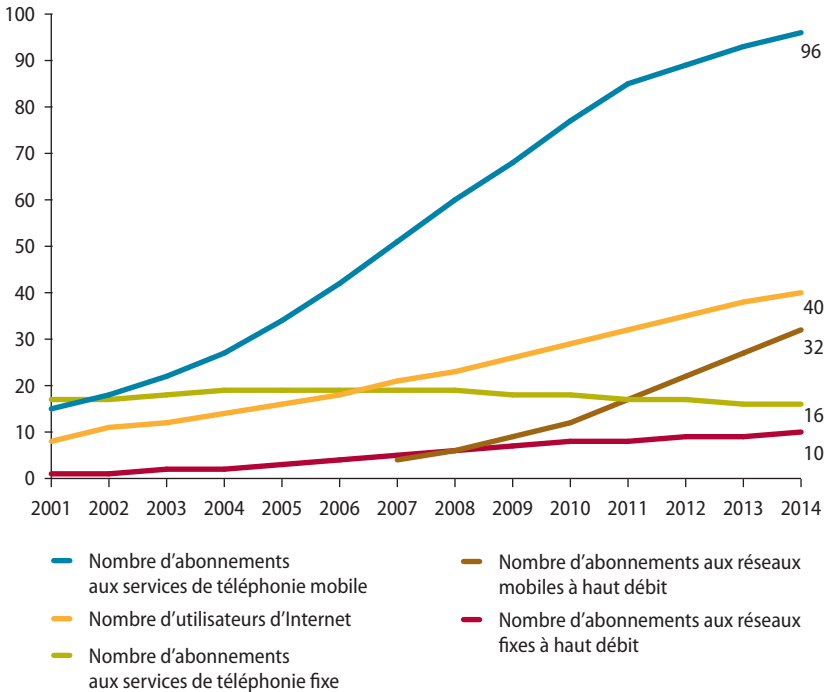
Accès aux nouvelles technologies

L'accès des pays en développement aux technologies de pointe, détaillé dans l'objectif 8, se poursuit à un rythme rapide, en particulier la téléphonie mobile et l'utilisation d'Internet. Le nombre d'abonnements à un service de téléphonie mobile, en 2014, continue de progresser deux fois plus vite dans les pays en développement que dans les pays développés. À la fin de 2014, les taux de pénétration des abonnements à un service de téléphonie mobile dans les pays en développement atteindront 90 %, par rapport à 121 % dans les pays développés. Ainsi, le nombre d'abonnements à un service de téléphonie mobile dans les pays en développement représentera 78 % du total mondial. De même, l'utilisation d'Internet dans les pays en développement continue de progresser plus rapidement que dans les pays développés.

La demande mondiale pour un accès plus rapide à Internet et le nombre d'abonnements au haut débit fixe et mobile continuent à augmenter. À la fin de 2014, 711 millions de personnes dans le monde devraient avoir accès au haut débit fixe; c'est deux fois plus qu'en 2009. La pénétration du haut débit mobile devrait aller plus vite encore et atteindre 32 % à la fin de 2014, soit quatre fois plus qu'en 2009.

Malgré ces gains et en dépit de nombreuses initiatives internationales, il existe encore un important écart entre les pays développés et les pays en développement dans l'accès aux technologies de pointe. Alors que la pénétration du haut débit mobile devrait atteindre 84 % en 2014 dans les pays développés, elle ne dépasserait pas 21 % dans les pays en développement. Un écart semblable existe quant à la pénétration du haut débit fixe entre les pays développés et les pays en développement (28 % et 6 %, respectivement). Dans beaucoup de pays en développement, les prix du haut débit, bien qu'ils aient diminué, restent hors de portée pour une large partie de la population. Pour la téléphonie mobile, l'écart diminue, mais persiste cependant.

Tendances mondiales de l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC), 2001-2014* (taux de pénétration pour 100 habitants)



* Les données relatives à 2014 sont des estimations.

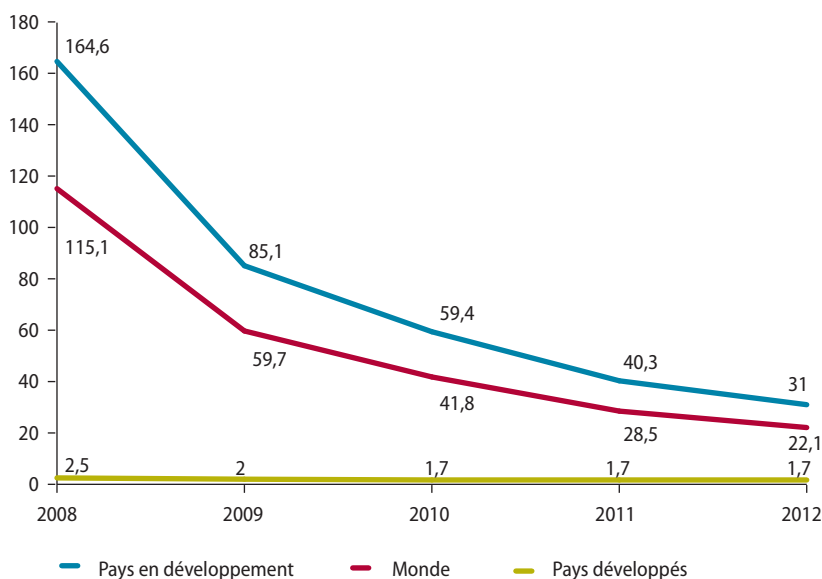
Source : Union internationale des télécommunications (UIT), Base de données des télécommunications mondiales et des indicateurs des TIC.

Les cadres nationaux de réglementation et d'octroi de licences ont un effet important sur l'élargissement de l'accès aux services des technologies de l'information et des télécommunications (TIC). Certains marchés, comme le marché de la téléphonie mobile, ont profité du fait que ce secteur est moins réglementé que d'autres et du fait que la priorité est accordée à la création de conditions de compétitivité facilitant le développement des marchés.

En outre, les gouvernements utilisent de plus en plus les TIC et l'administration en ligne pour promouvoir et réaliser leurs programmes de développement. Ainsi, les autorités nationales et locales collaborent à la simplification des procédures administratives en ligne et fournissent ensemble des informations aux citoyens, ce qui va dans le sens de l'efficacité et de la transparence. Les services d'administration en ligne continuent à se propager et facilitent l'action de développement, bien que, surtout dans les pays

Prix des réseaux fixes à haut débit, 2008-2102

(pourcentage du RNB par habitant)



Note : Il s'agit de moyennes simples, calculées sur la base de l'ensemble des prix des réseaux fixes à haut débit dans 144 pays ou territoires, quand ces prix sont disponibles; les données relatives aux RNB par habitant sont empruntées à la Banque mondiale.

Source : UIT, *Mesurer la société de l'information : rapport 2013*.

en développement, beaucoup de services ne soient toujours pas disponibles en ligne.

La communauté internationale reconnaît bien l'avantage potentiel d'un accès plus grand et d'une utilisation plus large des TIC dans la réalisation des objectifs de développement; elle a donc lancé plusieurs initiatives pour élargir cet accès. Par exemple, la Commission « Le large bande au service du développement numérique » s'efforce de mettre en évidence l'impact potentiel des réseaux à haut débit sur une meilleure réalisation des OMD. On s'efforce aussi de déterminer des objectifs mesurables de la cible 8F de l'objectif 8, de façon à mieux suivre les progrès qu'accomplissent les pays pour devenir des sociétés de l'information. À cette fin, le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement suit les progrès accomplis pour accroître la connectivité numérique dans le monde, et il constate que l'accès et l'utilisation des TIC continuent à être inégalement répartis, alors même que les réseaux, les services, les applications et le contenu ne cessent d'augmenter.

Des efforts sont faits pour conceptualiser ce que serait, après 2015, le suivi de l'évolution des TIC, dans un cadre qui engloberait des cibles et indicateurs appropriés, ainsi que des liens plus étroits avec un programme de développement élargi. En outre, l'utilisation des techniques de pointe dans la réduction des risques de catastrophe se propage et gagne en importance, et de plus en plus de pays mettent en place des bases de données nationales sur les pertes dues aux catastrophes naturelles. Des initiatives internationales sont aussi mises en place pour répondre aux besoins des pays en développement d'accéder aux technologies qui permettent de faire face à l'impact du changement climatique. En particulier, lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en novembre 2013 à Varsovie, les États se sont mis d'accord pour créer un mécanisme international ayant pour but d'aider les populations les plus vulnérables à mieux se protéger des pertes et des dommages causés par des événements météorologiques insidieux ou extrêmes. Les gouvernements des pays développés ont également précisé leurs plans pour mobiliser des fonds destinés à aider les pays en développement à mieux s'adapter au changement climatique.

D'autres faits nouveaux sont à signaler. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a lancé l'Inventaire vert de l'OMPI, dont le but est de faciliter l'innovation et la diffusion de technologies respectant l'environnement. En outre, lors de l'Examen ministériel annuel tenu en 2013 par le Conseil économique et social, il a été décidé de s'inspirer des innovations scientifiques et technologiques pour lutter contre l'extrême pauvreté, l'inégalité et la dégradation de l'environnement. Enfin, au début de 2014, l'Union internationale des télécommunications s'est mise d'accord sur des programmes, des projets et des initiatives ayant pour but de répondre aux priorités de développement dans le secteur des TIC au cours des quatre prochaines années.

Le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement encourage les gouvernements à continuer à œuvrer pour améliorer l'accès de leurs citoyens aux TIC, notamment en facilitant l'accès de tous, à un prix raisonnable, à Internet à haut débit, au moyen d'une réglementation libérale et équitable. Enfin, les gouvernements devraient faciliter le transfert et le partage des technologies innovantes de manière à accélérer la réalisation des OMD et à réduire le risque de catastrophes. Établir des partenariats entre les pays développés et le secteur privé est un moyen important pour garantir un meilleur accès aux TIC. Cela exige notamment que les gouvernements adoptent des politiques qui renforcent un environnement favorable à l'innovation, tout en facilitant une diffusion

plus rapide de techniques au service du développement durable. Les gouvernements sont également encouragés à poursuivre leurs efforts pour étendre l'accès à Internet à haut débit, ainsi qu'aux informations et services en ligne dans l'optique de la réalisation des OMD.